



Extension d'un parcours pédagogique pour faire connaître des choix d'espèces d'arbres dans le cadre du changement climatique

1°) Sommaire	- 2 -
2°) Historique	- 3 -
3°) La première étape du parcours (2024 - 2025)	- 5 -
4°) Extension du parcours en 2026	- 8 -
4.1°) Création de la petite forêt « résistante aux sécheresses »	- 8 -
4.2°) Opération « Cohabitez avec les arbres »	- 9 -
4.3°) Budget prévisionnel pour l'année 2026	- 10 -
5°) Extension du parcours en 2027	- 11 -
5.1°) Création de la petite forêt de type « méditerranéenne »	- 11 -
5.2°) Poursuite de l'opération « Cohabitez avec les arbres »	- 12 -
5.3°) Budget prévisionnel pour l'année 2027	- 12 -

Association reconnue d'intérêt général
17, Grande rue – 44770 Préfailles
<https://www.foretdufutur.fr> – contact@foretdufutur.fr

1°) Sommaire

L'association « Les Forêts du Futur » a été créée en décembre 2023 après que le projet de « Petite forêt du futur » a été un des lauréats du budget participatif lancé par le département de Loire Atlantique en 2023.

La commune de Préfailles a mis à disposition de l'association 5 700 m² de terrain pour **créer un parcours pédagogique pour faire connaître des choix d'espèces d'arbres dans le cadre du changement climatique.**

La subvention de 50 000 € du Département, et des dons reçus en parrainage d'arbres ont permis de créer une « petite forêt pollinisatrice » qui a été ouverte au public en juin 2025.

L'ambition de l'association est d'étendre ce parcours sur des terrains contigus, appartenant à la commune de Préfailles. Ils seront mis à disposition de l'association par cette dernière dans le cadre d'une convention.

Cette extension se fera en 2 étapes :

- En 2026, création d'une petite forêt résistante à la sécheresse, comportant 214 arbres de différentes espèces
- En 2027, création d'une petite forêt méditerranéenne, comportant 226 arbres de différentes espèces

Ces deux créations, entretenues par des bénévoles, s'illustrent également par leurs parcours pédagogiques qui facilitent la mise place de chantiers à destination des scolaires comme pour les adultes.

Cette volonté d'accessibilité par le plus grand nombre, qui est un des objectifs du projet, facilite, entre autres, ce rapprochement entre citoyens et nature. L'opération de communication « Cohabitez avec un arbre » permettra de sensibiliser, davantage les habitants à l'importance de l'arbre.

L'association a été reconnue d'intérêt général par les services fiscaux, ce qui lui permet d'établir des reçus fiscaux pour les dons reçus.

Pour financer ces extensions du parcours pédagogique, nous faisons appel au mécénat. Le principe est de parrainer des arbres. Il se fera à partir d'un prix de base de 300 € par arbre, avec un minimum de 10 arbres.

L'association reste à la disposition des mécènes intéressés pour leur organiser une visite de la première réalisation du parcours dans la petite forêt pollinisatrice.

2°) Historique

En 2022, deux associations de Préfailles, petite station balnéaire familiale de la côte de Jade, s'associent pour travailler ensemble sur le patrimoine arboré de la commune.

Elles font les constats suivants :

La densification urbaine et le changement climatique (tempête, sécheresse...) provoquent la disparition de nombre d'arbres au profit de nouvelles constructions.

Sans arbre, les « îlots de chaleur » vont s'étendre et rendent les conditions de vie plus difficiles en période de canicule.

Ces 2 associations sont des interlocuteurs réguliers de la commune :

- **L'Association des Propriétaires de Préfailles (APP)**, depuis 1933, a pour objectif « d'apporter aux pouvoirs publics une collaboration active et désintéressée, en vue de rechercher et de réaliser tous aménagements ou améliorations de quelque nature qu'ils soient, destinés à développer le bien-être général de la commune de Préfailles et plus spécialement de la station balnéaire. »
- **L'Association de Sauvegarde de l'Environnement de Préfailles (ASEP)**, depuis 2010 a pour objectif « la sauvegarde de l'environnement naturel et du bâti de Préfailles et en particulier du quartier de Port Meleu. Elle souhaite par son action participer activement, à la sauvegarde des caractéristiques de l'identité de Préfailles tant appréciée non seulement de ses habitants mais aussi de ses résidents occasionnels, des usagers de la plage ou des promeneurs de la corniche. »



En 2023, le Département de Loire Atlantique lance un appel à projet dans le cadre d'un budget participatif, en proposant un budget maximum de 50 000 € pour les projets qui seront retenus.

Les 2 associations ont sollicité la commune afin de savoir si celle-ci pouvait leur mettre un terrain à disposition. Ce qu'elle a fait. Ce point capital ayant été réglé dans un bref délai, un projet a pu être rédigé avec les enjeux suivants :

Quels sont les arbres qui s'acclimateront le mieux aux changements climatiques en cours, et permettront de remplacer dans le futur proche les arbres présents dans le patrimoine arboré actuel de la commune de bord de mer Préfailles?

C'est à ce défi que les 2 associations se proposent de répondre en créant une première petite forêt pédagogique sur des terrains d'environ 18 500 m² mis à leur disposition par la commune de Préfailles.

Cette petite forêt comportera à terme environ 40 essences d'arbres répartis dans 3 parcelles thématiques sélectionnées pour leur résistance au changement climatique, ce qui représente environ 665 arbres. Elle comportera un parcours pédagogique pour faire connaître et expliquer les choix des nouvelles espèces.

Une première étape en 2024 concernera un terrain d'environ 5 000 m² avec la plantation de 220 arbres dans le cadre du Budget Participatif.

Les associations initiatrices du projet, avec leurs adhérents, souhaitent en faire un projet citoyen, en y impliquant non seulement les habitants du quartier où sera plantée cette petite forêt, mais aussi tous les habitants de la commune et des enfants des écoles. Des chantiers pédagogiques de plantation et d'entretien seront organisés par l'APP et l'ASEP.

L'abattage d'arbres dans le cadre de la nécessaire densification urbaine ne doit pas être synonyme d'une perte d'arbres, bien au contraire, car ils permettent de se protéger du vent, de fournir de l'ombre tout en favorisant la biodiversité.

Cette petite forêt sera donc un outil d'information et de promotion sur l'importance des arbres, et d'aider pour faire les bons choix, toujours dans cette contrainte d'évolution climatique.

En décembre 2023, grâce aux votes des habitants de la commune, ce projet intitulé « Petite Forêt du Futur » est retenu par le Département, avec un budget d'investissement validé de 50 000 €.

Les 2 associations initiatrices créent alors l'association « Les Forêts du Futur » qui se consacrera exclusivement à ce projet.

L'association obtiendra la validation de son caractère d'intérêt général de la part des services fiscaux, pour lui permettre de recevoir, en plus de la subvention, des dons pour lesquels elle pourra émettre des reçus fiscaux.

3°) La première étape du parcours (2024 - 2025)

La commune met à la disposition de l'association 2 parcelles de terrain dans le quartier du Bois Roux à Préfailles :

2024 Zone cadastre	Surface		Surface m2 par arbre	Nb arbres
	Cadastre	Utilisée		
AP382 - 1	1 700	1 450	25	59
AP2	5 307	4 037	25	162
Nombre d'arbres plantés				221

Le projet est de **créer un parcours pédagogique pour faire connaître des choix d'espèces d'arbres dans le cadre du changement climatique et pour les futures plantations dans les jardins et aussi l'espace public.**



Pour favoriser la biodiversité, il a été décidé de créer une mare au milieu du terrain. Cette mare est alimentée par les eaux pluviales des maisons et immeubles construits dans le nouveau quartier du Bois Roux qui jouxte les terrains mis à disposition par la commune.

Pour assurer l'arrosage des arbres pendant les premières années, un puits a été creusé auquel il a été adjoint une pompe thermique. Des tuyaux partent du puits et longent l'allée de promenade, avec des points de piquage qui permettent d'arroser la totalité des arbres.

Pour cette première « petite forêt », le thème retenu est « pollinisatrice », avec environ 80% de fruitiers :

- Il y a 18 espèces d'arbres et 68 variétés

Abricotier
Brugnon
Cerisier
Erable plane
Févier d'Amérique
Frêne commun
Gommier de Gunni
Merisier des oiseaux
Néflier
Pêcher
Poirier
Pommier
Prunier
Savonnier de Chine
Sophora du Japon
Sorbier Domestique
Tilleul d'été
Tulipier de Virginie

- Pour chacune des 68 variétés, il y a un panneau signalétique qui comporte un QR-code permettant d'avoir plus d'informations sur la variété, et connaître où sont plantés les arbres de la même variété dans la petite forêt

Forêt pollinisatrice

Espèce
Abricotier

Variété
LAURENTAIS

Arbres N° 85, 118, 132, 169

Scannez moi
pour en savoir plus



Parrainez
un arbre



- Chaque arbre est numéroté pour permettre le parrainage

Sur le site internet : www.foretdufutur.fr, il y a un moteur de recherche des espèces d'arbres et des variétés plantées

La majeure partie des plantations s'est faite en décembre 2024

Des chantiers pédagogiques de plantation ont été ouverts aux enfants de l'école primaire de Préfailles, qui ont très activement participé à la plantation des 300 arbres de la micro-forêt.

La forêt a été inaugurée le 12 juin 2025. Elle est depuis un lieu de promenade apprécié par les habitants de Préfailles, et par les visiteurs venant d'autres communes.

Un panneau à l'entrée permet d'avoir une vision globale de l'emplacement de tous les arbres.



Petite Forêt Pollinisatrice

Un parcours pédagogique pour faire connaître des choix d'espèces d'arbres dans le cadre du changement climatique et pour les futures plantations chez soi



L'intérêt d'une grande partie de ces arbres est qu'ils peuvent être facilement plantés dans des jardins de petites dimensions, car leur taille adulte ne dépassera pas 4 à 6 mètres.

Le financement de cette première étape s'est fait grâce aux 50 000 € de subvention du Département de Loire Atlantique et aux dons de parrainage d'arbres.

Budget 2024-2025	
Creusement Puits	5 676,00
Nettoyage parcelle	5 226,54
Création mare	612,00
Achat et plantation arbres	22 571,21
Création allée	12 765,16
Zone vélo et signalétique	4 564,31
Autres investissements	809,04
Fonctionnement et communication	2 000,00
Total budget	54 224,26

4°) Extension du parcours en 2026

4.1°) Création de la petite forêt « résistante aux sècheresses »

La commune va mettre à disposition de l'association de nouvelles parcelles de terrain :

2026	Surface		Surface m2 par arbre	Nb arbres
	Cadastre	Utilisée		
AP382 - 2	1 644	1 400	30	47
AP7	5 408	5 000	30	167
Nombre d'arbres à planter				214

Il est prévu à partir de 2027, la création d'une piste cyclable. Elle reliera le centre bourg de Préfailles à la pointe Saint Gildas, en longeant la départementale au sud. Sur les parcelles AP6 et AP7, une emprise au nord de ces terrains est réservée pour la création de cette piste cyclable :



Un nouveau puits sera creusé dans la parcelle AP7 pour permettre l'arrosage des arbres qui vont être plantés dans ces nouvelles parcelles.

Le thème arrêté est le suivant :

Arbres avec une résistance à la sécheresse,
tout en apportant une grande variété de couleurs au long des saisons.

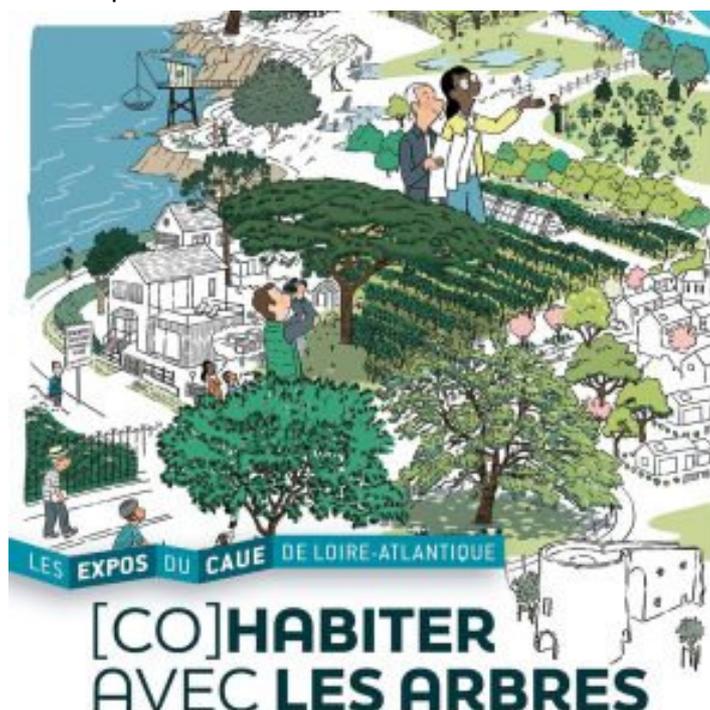
Voici les espèces envisagées :

Rouge:	Vert:	Jaune:
Liquidambar	Chêne vert	Charme commun
Sumac de Virginie	Magnolia	Frêne commun
Fusain ailé	Arbousier	Ginko biloba
Chêne rouge d'Amérique	Houx	Févier d'Amérique
Cormier	Néflier	Platane Boule
	Cèdre du Liban	Oranger des Osages
	Les Pins	

En moyenne, la surface occupée par chaque arbre est un peu plus importante que précédemment. Cela pour tenir compte qu'une partie d'entre eux pourront atteindre de grandes tailles et seront principalement placés au nord de la parcelle.

4.2°) Opération « Cohabitez avec les arbres »

L'association a obtenu l'autorisation de la commune de Préfailles pour présenter l'exposition itinérante du CAUE de Loire Atlantique dénommée « [co]habiter avec les arbres » pendant les 4 semaines de vacances de Pâques, du 6 avril au 2 mai 2025, dans la salle de conseil municipal.



L'association profitera de cette exposition, pour initier et promouvoir la plantation d'arbres dans des jardins de particuliers.

Les visiteurs de l'exposition, mais pas uniquement, seront invités à exprimer leur accord pour qu'un arbre soit planté dans leur jardin avec l'aide de l'association. Les candidats seront invités à choisir un arbre dans la liste de ceux qui sont déjà plantés dans la petite forêt pollinisatrice, et ceux qui seront plantés dans les petites forêts thématiques suivantes.

Une priorité sera attribuée aux habitants des zones identifiées comme de potentiels îlots de chaleur dans la commune, et qui n'ont pas encore planté d'arbres.

L'association validera, après des échanges, avec les candidats l'emplacement des arbres dans leur jardin, qui sera réalisé en novembre – décembre 2026.

Cette opération prendra le nom de « Cohabitez avec les arbres » et sera couplée avec une campagne de communication, de conférences et de rencontres avec les habitants

L'idée est de prolonger cette opération par la plantation d'un arbre dans un jardin de particulier en écho avec un arbre planté dans les nouvelles forêts thématiques.

4.3°) Budget prévisionnel pour l'année 2026

Budget prévisionnel 2026	
Creusement Puits	6 000
Nettoyage parcelle	6 400
Création allée	16 000
Achat et plantation arbres	21 400
Plantation dans jardins habitants	5 350
Signalétique	3 000
Organisation "Cohabitez avec les arbres"	2 000
Achat matériel pour entretien	1 500
Divers investissements	1 500
Budget Total année 2026	63 150

Pour les 214 arbres qui seront plantés en 2026, le coût de revient est donc de 295 € par arbre.

Nous proposons aux mécènes de faire des dons qui correspondront à des parrainages d'arbres, sur la base de 300 € par arbre (pour un minimum de 10 arbres).

5°) Extension du parcours en 2027

5.1°) Création de la petite forêt de type « méditerranéenne »

La commune va mettre à disposition de l'association de nouvelles parcelles de terrain :

2027	Surface		Surface m2 par arbre	Nb arbres
	Cadastre	Utilisée		
AP3	784	784	30	26
AP4	1 416	1 400	30	47
AP6	5 082	4 600	30	153
Nombre d'arbres à planter				226



Une mare existante devra être restaurée dans la parcelle AP4.

La piste cyclable devrait être opérationnelle pour la même période. Elle se composera de deux entrées avec deux zones vélos de stationnement.

Le thème arrêté est le suivant :

Arbres résistant à la sécheresse
feuilles pérennes, de type méditerranéen pour la plupart

Voici les espèces envisagées :

Moins de 10 mètres	Plus de 10 mètres
Chêne vert Laurier sauce Laurier Thym Olivier	Eucalyptus Cyprès de Provence Pin Parasol Chêne Liège Pin d'Alep Pin Sylvestre Pin d'Autriche Pin de Turquie Pin Noir de Corse Pin de Crimée Pin Noir des Cévennes Cèdre du Liban

5.2°) Poursuite de l'opération « Cohabitez avec les arbres »

Après l'exposition du printemps 2026, et les animations qui l'auront accompagnée, l'association poursuivra son opération « Cohabitez avec les arbres ».

Le détail de ces animations sur les arbres n'est pas encore arrêté, car il dépendra de l'expérience faite en 2026.

5.3°) Budget prévisionnel pour l'année 2027

Budget prévisionnel 2027	
Remise en état de la mare	3 000
Nettoyage parcelle	6 784
Création allée	16 960
Achat et plantation arbres	22 600
Plantation dans jardins habitants	5 650
Zones vélo et signalétique	8 000
Organisation "Cohabitez avec les arbres"	2 000
Achat matériel pour entretien	1 000
Divers investissements	1 500
Budget Total année 2027	67 494

Pour les 226 arbres qui seront plantés en 2027, le coût de revient est donc de 299 € par arbre.

Nous proposons aux mécènes de faire des dons qui correspondront à des parrainages d'arbres, sur la base de 300 € par arbre (pour un minimum de 10 arbres).